

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Pôle chimique sud de Toulouse

8 décembre 2003

La séance est consacrée en partie à l'incident survenu sur le site Isochem le 29 octobre 2003, que les membres de la CLI ont appris par voie de presse ou de façon indirecte (note non signée adressée à deux associations de quartier). Au-delà du défaut de communication, cet incident génère de nombreuses interrogations. Le collectif « Plus Jamais ça ni ici ni ailleurs » (PJNINA) a fait parvenir un courrier au président de la CLI demandant de faire toute la lumière sur cet épisode. Ils regrettent par ailleurs d'apprendre l'existence de procédures d'évacuation de matières dangereuses par la presse et à l'occasion d'un fait divers, alors qu'une séance de la CLI, notamment consacrée à l'actualité du site, a eu lieu moins d'une semaine avant l'incident. Ils demandent à cet égard que le mode de fonctionnement en vigueur dans cette instance change.

Il est aussi question au cours de cette réunion de la dépollution d'AZF et de la restitution du groupe ayant œuvré pendant plus d'un an sur la question du PPI. A ce propos et pour marquer leur déception à l'égard de l'administration, qui vient de rendre public un projet de PPI alors même que le groupe de travail n'a pas présenté le fruit de ses réflexions, les membres du collectif quittent la salle après avoir expliqué les raisons de ce départ.

Incident du 29 octobre 2003

« libération d'un nuage d'acide chlorhydrique lors d'un chargement de résidus »

Les faits

L'opération avait pour but le transfert de résidus de chlorure d'acide (dans une citerne routière) avant de la faire incinérer dans un centre agréé.

Ces résidus font notamment partie du chantier de démantèlement des installations dont l'activité n'a pas repris (activité phosgène). Il s'agit de matières très diverses (produits finis, matières premières, résidus de fabrication, eaux de lavage...). Leur diversité explique en partie que cette opération s'est étalée dans le temps. L'opération a par ailleurs été ralentie par la surcharge des centres du fait du traitement des boues du prestige et de la mise aux normes de certains centres. L'entreprise a par ailleurs pris le parti de les garder sur le site et de les envoyer à l'état de boues pour ne pas déporter le problème ailleurs. Il reste environ 40 tonnes à évacuer, soit 1 % de la masse totale initiale à évacuer.

Le contenu du chargement à transférer ce jour là était composé de :

- 5 cubitainers de résidus de distillation de chlorures d'acide représentant une charge de 4 tonnes environ

- 10 fûts de 200 kg de carbonate de méthyle
- 3 fûts de 180 Kg de chloro butyroyle
- 6 fûts de chlorure de 180 kg de butyroyle

Ces trois derniers produits faisant partie de produits invendus pour des problèmes de qualité. Le total de la charge est de 7600 kg.

L'incident s'est produit à 14H 20 alors que l'opération était en fin de chargement. L'opérateur a noté en fin de chargement des difficultés pour aspirer le produit. Peu de temps ensuite, la soupape de la citerne, tarée à 500 g, s'est ouverte laissant échapper de l'acide chlorhydrique gazeux. Par crainte d'une montée en pression importante, il a légèrement ouvert la vanne de respiration de la citerne tout en surveillant la pression. Un des opérateurs a immédiatement demandé l'assistance du service de sécurité pour la mise en place de rideaux afin d'abattre les vapeurs. Le service sécurité Isochem est arrivé sur les lieux 5 minutes après l'appel (14H27 précisément) et a aussitôt mis en place deux rideaux d'eau type « queue de paon » afin de faire barrage aux vapeurs d'acide qui se dirigeaient vers le Chemin des étroits côté sud.

A 14H32, l'agent de maîtrise sécurité déclenchait le POI.

Dans un deuxième temps, pour améliorer l'efficacité de l'absorption des gaz et prévenir une montée en température de la cuve, un canon diffuseur a été installé pour arroser la cuve, dont le dôme était tiède au toucher.

Les pompiers de la ville sont arrivés sur place à 14H40 et ont renforcé le dispositif par un rideau d'eau supplémentaire, opérationnel à 15 H. La conduite d'évacuation des gaz a ensuite pu être détournée vers un cubitainer rempli d'eau. Ce dernier dispositif s'est révélé particulièrement efficace et a permis de limiter à quelques fumerolles les émanations de gaz dès 15H15. Les pompiers extérieurs ont été libérés (vers 16H15) après une heure d'observation de l'ensemble du dispositif.

A 19H00, un communiqué a été rédigé et envoyé à la presse.

Arbre des causes

Comme à chaque incident survenu, une réflexion a été menée en interne afin d'analyser l'incident, d'en déterminer les causes et d'en éviter le renouvellement, selon la méthodologie de l'arbre des causes.

Cette réflexion a retenu l'explication d'une réaction d'hydrolyse rapide des chlorures de chloro4 et de butyroyle. Quant à l'origine de l'eau, elle peut provenir soit de la citerne mal vidée et mal séchée, soit de l'eau contenue dans les résidus. Au cours du temps, une partie ou la totalité du chlorure contenu dans les résidus a pu s'hydrolyser. La compatibilité des résidus de distillation contenus dans les cubitainers avait été préalablement contrôlée par mélange lors de l'échantillonnage par un technicien d'un centre d'incinérateur. L'ajout des chloro4 butyroyle et de butyroyle a été décidé sans test de compatibilité avec les résidus, en pensant que les tests précédents dédouanaient de toutes réactions.

L'entreprise a tiré **quelques enseignements** de l'incident :

- Interdiction de faire des mélanges en vrac de résidus de chlorure d'acide. Ces résidus seront préalablement traités sur une installation adaptée.
- Pour s'affranchir de la réactivité de l'eau avec tout type de résidus, chaque citerne destinée au transport de résidus sera contrôlée intérieurement avant chaque chargement. Cette nouvelle consigne apparaîtra clairement sur les instructions de services concernant l'opération de chargement. Un suivi de la prise en compte de cette consigne dans les instructions sera assuré par les services de sécurité.

- Il a par ailleurs été mis à l'épreuve la capacité de réaction du service sécurité d'Isochem et de sa coordination avec les pompiers de la ville ainsi que la capacité à gérer le risque potentiel à l'extérieur.

« Sans conséquence, explique Pierre Bénard, direction services et reconversion d'Isochem, l'incident, qui découle d'une succession d'erreurs à tous les niveaux de la hiérarchie, met néanmoins en exergue le besoin de vigilance et prouve l'intérêt de notre travail sur les comportements à risque. Un travail entrepris il y a 18 mois. Par la force de réaction de la population, il confirme aussi la forte sensibilité de la place de Toulouse au risque industriel. Le parti pris de l'entreprise est de faire systématiquement à chaque incident non seulement un arbre des causes mais aussi un compte rendu en CLI ».

L'impact

Dès le début de l'incident, les observateurs sont allés sur le chemin des étroits pour apprécier le danger et la nuisance. Si dans un premier temps, des odeurs nauséabondes ont pu être détectées, la mise en place des rideaux d'eau a évité la propagation des odeurs. Les valeurs de concentration enregistrées par les pompiers de la ville à la source de l'incident étaient de l'ordre de 3 PP^m (pour une valeur limite d'exposition fixée à 5 PP^m). La cellule de détection chimique a tenté de faire des mesures au niveau du chemin des étroits mais la concentration était non détectable. L'incident terminé, la citerne est restée sous surveillance, notamment avec des rondes régulières effectuées par le service sécurité (toutes les 30 minutes jusqu'à 6 heures du matin). La respiration de la citerne était toujours assurée par le branchement sur le cubitainer dont l'eau était renouvelée en permanence. Aucun gaz ne s'échappait du cubitainer. Le dispositif d'abattage des gaz par rideau d'eau est resté en place autour de la citerne mais sans être activé.

Le traitement du produit contenu dans la citerne

Le lendemain de l'incident, le débit de gaz sortant de la citerne était faible mais toujours totalement absorbé par l'eau contenue dans le cubitainer. Un groupe de travail a été chargé de réfléchir à la manière de traiter le produit contenu dans la cuve. Il a été décidé de vider la cuve dans des cubitainers en utilisant les conduites d'assainissement connectées aux colonnes d'abattages des gaz dès que le débit de gaz serait suffisamment faible. Le surlendemain (31 octobre), le débit étant quasiment nul, la vidange a été effectuée sans incident en présence du service sécurité. Le produit est actuellement stocké dans un bâtiment sur rétention à l'abri des intempéries. Un échantillon sera pris pour validation par le centre incinérateur. Si nécessaire, il pourra être dégazé pour éliminer l'acide chlorhydrique dissout après expédition.

Etat des stocks de résidus au 18 novembre 2003

Excepté les 1500 kg de produits divers, en attente d'un avis d'acceptation, l'ensemble des résidus en stock (isocyanate de butyle, chlorure d'acide, acide pyvalique) sont prêts à être expédiés dès que le centre sera disponible. Seul le toluylidiisocyanate nécessite encore un reconditionnement en interne de fûts vers des isocontainers de 4 tonnes. Cette opération sera effectuée en présence d'une équipe de sécurité. Le mode opératoire sera défini après revue de l'analyse des risques.

Echanges Isochem/DRIRE

Par une lettre en date du 14 novembre adressée à la direction d'Isochem, la DRIRE fait valoir à l'entreprise que le rapport d'incident transmis (le 6 novembre) n'apporte pas tous les éléments nécessaires à la compréhension et est en incohérence avec des documents transmis préalablement. Les services techniques de l'Etat se réfèrent en l'occurrence à une étude (complémentaire à l'étude de danger qui avait été remise le 3 juin), sur le reconditionnement de résidus de chlorure d'acide dans laquelle il était prévu de réaliser ce type d'opérations dans un bâtiment spécifique équipé de neutralisation. L'analyse des risques, sous jacente à cette étude, ayant conduit à envisager l'apparition de vapeurs d'acide chlorhydrique en cas d'hydrolyse, Isochem précisait dans cette étude qu'elle prévoyait de rédiger une procédure afin de maîtriser les risques liés au mélange.

La DRIRE avait alors en réponse à cette étude demandée des compléments sur les modalités de réalisation de ce reconditionnement. L'entreprise avait répondu qu'elle envisageait de réaliser l'opération d'ici à fin septembre et s'était engagée à fournir avant les précisions demandées.

La DRIRE affirme qu'elle n'a jamais reçu ce document alors que l'opération a été menée et de surcroît sans respecter les procédures et modes opératoires prévues dans l'étude remise le 3 juin 2003. Elle souligne en outre des carences d'informations dans le rapport d'incident, notamment sur les moyens de détection dont l'entreprise dispose pour réagir rapidement à un éventuel rejet de polluants atmosphériques, et demande à ce que les tests effectués en laboratoires sur les résidus avant transfert vers la citerne lui soient communiqués. Elle insiste par ailleurs pour que l'entreprise pourvoie à certaines défaillances révélées par l'incident (une vanne du bassin de confinement « fuyarde » de l'ordre de 30 m³/h).

A cette requête, Isochem a expliqué en retour qu'elle a déjà répondu à ces questions et précise un certain nombre de points.

Sur le courrier du 3 juin, qui exposait un bilan indicatif des matières encore présentes et fournissait l'étude de danger propre à l'utilisation de l'installation N1C3 si elle avait été nécessaire, Isochem précise que cette procédure était prévue uniquement en cas de mise en œuvre à cette installation. Mais ayant trouvé des solutions alternatives pour la grande partie des matières, cette installation n'a pas été prévue. Par prudence, il avait été estimé en juin dernier que 40 tonnes pourraient faire l'objet d'un reconditionnement en installation sécurisée. Mais comme il a été écrit dans le rapport d'incident, seules les 4 tonnes de TDI nécessitaient un reconditionnement en installation adaptée après analyse des risques. C'est cette dernière qui permettra de juger de la pertinence ou non de l'utilisation de l'atelier N1C3.

Pour ce qui est des moyens de détection et contrairement aux propos de la DRIRE, l'entreprise précise qu'elle dispose bien sur le site d'un détecteur portatif mais dont la mise en œuvre n'a pas jugé été nécessaire au moment de l'incident.

Aussi, l'entreprise fait valoir qu'elle s'était engagée à fournir **les résultats des tests**, lesquels confirment que la réaction d'hydrolyse a été totale. L'acide chlorhydrique dégagé a été de l'ordre de 320 kg (au lieu des 600 kg évalués le 29 octobre). Sur la protection de la Garonne par un barrage mobile, l'entreprise se dit surprise par les observations de la DRIRE en s'interrogeant sa pertinence de cet équipement. Enfin, sur **l'étanchéité de la vanne du bassin de confinement**, l'entreprise explique qu'elle a déjà répondu à ce point.

REACTIONS CLI

Laurent Midrier fait valoir que la DRIRE est en train de rédiger le compte rendu final sur cet incident, tout en mentionnant qu'il y a une « bonne réaction des services de sécurité interne et

que les barrières de protection ont bien fonctionné ». Quant aux causes de l'incident, elles résident dans un non-respect des procédures internes qui prévoyaient ce genre de réactions. « Il était connu qu'il ne fallait pas faire de mélange et d'évacuation en vrac. Les résidus devaient partir en fûts. L'entreprise doit faire des propositions pour que cela ne se reproduise plus ».

Jean Mahenc, président de la CLI

Jean Mahenc, qui a souvent reconnu à l'entreprise le fait de maîtriser son métier, se dit déçu par cet incident et ce, même si les services de sécurité interne ont fait preuve de réactivité pour maîtriser rapidement l'incident. « Mon inquiétude est ailleurs. Elle repose sur le fait que les deux précautions les plus élémentaires n'aient pas été respectées, à commencer par la réaction issue de la rencontre de l'acide et de l'eau. Les produits en cause étaient des chlorures d'acide dont on sait qu'ils ne peuvent pas être stockés dans une atmosphère humide. Le chlore est un produit particulièrement réactif qui ne demande qu'à réagir. Avec un liquide, la réaction est donc vive. La réaction s'est produite quand il y a eu suffisamment d'eau pour que le chlore se décompose. L'autre précaution qui n'a pas été respectée est celle du mélange de produits bien identifiés. Tout chimiste sait qu'il ne faut jamais mélanger des produits. C'est une faiblesse et une défaillance car l'entreprise connaissait pertinemment ces réactions ».

Pierre Benard, Isochem, reconnaît la succession d'erreurs tout en précisant que le groupe SNPE dispose « d'un service interne qui met une note à chaque site par rapport à la sécurité. L'inspecteur ne nous donne pas une note excellente mais néanmoins une bonne note. Nous avons encore des marges de progrès ».

Réactions et questions Assemblée

Alain Marcom : collectif « Plus jamais ça ni ici ni ailleurs »

« Nous avons reçu un témoignage de riverain qui faisait état d'une atmosphère irrespirable mais dont l'heure ne correspond pas à celle du début de l'incident ? »

Isabelle Delorme, responsable sécurité Isochem : « Ce riverain m'a appelé alors que je n'étais pas encore au courant de l'incident. J'ai immédiatement appelé mon agent de maîtrise de sécurité, qui m'a dit qu'il était sur l'intervention. Nous sommes allés chez ce riverain dans les minutes qui ont suivi. Les odeurs décelées étaient celles de matières organiques et non d'acide chlorhydrique ».

Yves Favard, AVPRI (association de riverains) : « La seule communication que l'on ait eue, c'est celle d'un article de presse paru le lendemain de l'incident dans le quotidien local. C'est déjà un problème. Ensuite, sur la quantité de matières libérées, j'ai pu lire différentes versions, 600 et 200 kg. J'ai essayé de voir à quoi cela pouvait correspondre dans un des scénarii décrits notamment celui de l'explosion du four de perchlorate d'ammonium, qui libérerait un volume similaire. Il est possible que la cinétique de l'événement ait pu être prolongée et avoir diminué les concentrations. Il y a vraiment nécessité de dédramatiser et il aurait fallu dans un tel cas convoquer une réunion extraordinaire de la CLI ».

Jean Mahenc, président de la CLI, explique pour sa part qu'il a rencontré au moment de l'incident des problèmes informatiques. « J'ai été informé par un communiqué. L'incident maîtrisé, je n'ai pas jugé utile de réunir la CLI qui aurait surajouté au drame. Ceci dit, je reconnais qu'à l'instant de l'incident, les riverains avaient droit et de toute urgence à une information ».

Danièle Blanchard, COPRAE : « Les représentants d'Isochem insistent sur le fait que c'est un incident et non pas un accident. Je m'interroge, incident pour qui et accident pour qui ? C'est toujours un accident quand il y a urgence. Il n'y a pas eu de sirène, pas de communication. Il n'y a toujours rien de prévu sur les voies de communication. Aussi, il me paraît inadmissible qu'il n'y ait pas en permanence de pompiers sur place quand la plateforme est classée Seveso 2. Combien d'accidents faudra-t-il pour agir autrement ?

Alain Marcom, Collectif « Plus jamais ça » ajoute par ailleurs que « Les pompiers sont incapables de dire à quelle heure ils ont pris les mesures dans l'air. Il paraît donc nécessaire d'avoir, dans les études de danger, une cinétique au moyen de capteurs permanents, qui permettent notamment de déterminer l'heure ».

Pierre Benard, direction Isochem, répond « qu'il y a une raison au fait que la sirène Seveso 2 n'ait pas été déclenchée. Il doit y avoir proportionnalité par rapport à la gravité de l'incident. Il n'aurait pas été acceptable de le faire au nom de l'ordre public. Certes, il y a une émission d'acide mais certainement moins agressive que celle dégagée quotidiennement par nos voitures. Le PH de l'eau était à six, ce qui correspond à l'eau que nous buvons quotidiennement. Toute activité humaine est polluante. L'acide chlorhydrique a en outre une odeur bien identifiable. Quant aux capteurs, les premiers sont nos 5 sens. Ensuite, nous avons aussi des capteurs mobiles ».

Yves Gendreau, direction Isochem, précise à son tour « qu'avant même l'arrivée des pompiers sur le site, les services de sécurité internes avaient mis en place des rideaux d'eau, qui ont circonscrit les risques à l'enceinte du site. L'eau était à un PH 6. Cela nous permet de dire que nous avons très vite maîtrisé l'incident ».

Yves Favard, AVPRI : Au-delà du défaut de communication, j'admets que c'était un incident. Le problème réside dans la distorsion entre ce qui s'est passé et la manière dont c'est perçu. Même si objectivement il n'y avait pas de danger, vous devez prendre en compte l'extrême sensibilité des riverains au risque industriel. C'est un fait depuis le 21 septembre 2001. Il va falloir vivre avec. Je suis convaincu que vous maîtrisez les procédures quand il s'agit d'activités récurrentes. Mais là, il s'agissait d'activités plus exceptionnelles sur lesquelles vous manquez de bases de données et d'informations. Il est nécessaire que vous mettiez en place un processus qualifié et validé par la DRIRE pour ce genre d'opération ».

Laurent Midrier, DRIRE, répond que ce document existe, avec processus écrits et descriptif des dangers. Cette analyse n'a tout simplement pas été respectée.

Alain Barafort, Drire, ajoute pour répondre à la question de M. Marcom que la cinétique des accidents a été étudiée par SNPE dans les études de dangers

Devant l'afflux de questions sur cet incident, Jean Mahenc propose qu'elles soient envoyées au secrétariat de la DRIRE pour pouvoir aborder la question du PPI et notamment la présentation des réflexions menées pendant plus d'un an au sein du groupe de travail créé à cet effet. Il n'occulte pas pour autant l'incident et s'engage à ce que toutes les questions obtiennent une réponse quitte à y consacrer une autre séance.

Point d'actualité sur le site AZF

Présentation Jean Muret-Labarthe

Dans le cadre de la cessation d'activité de Grande Paroisse, L'entreprise a déposé auprès de la DRIRE le mémoire de cessation d'activité en avril 2002. Ensuite, elle a le cahier des

charges de l'Etude détaillée des risques (EDR), qui s'appuie sur l'étude simplifiée des risques (ESR, remise en 2000) en sus des hypothèses présentées en matière de risques.

Deux scénarii ont été présentés et développés au travers des études. La première étude concerne une utilisation industrielle du site. Elle fait alors état des travaux à réaliser pour rendre les terrains en l'état (c'est-à-dire où l'entreprise les a trouvés). La deuxième étude tient compte de projets de réutilisation du site pour la collectivité et du nouveau plan d'occupation des sols, qui détermine une zone constructible sur un périmètre de 200 m à l'est de la N20. Le reste est d'une part inondable et par ailleurs partiellement sur le périmètre Seveso de la SNPE. Nous avons commencé un travail de caractérisation des bétons (140 000 m³ de bétons sous des formes diverses, dalles infrastructures) pour sonder leur état de pollution. Parallèlement, nous avons lancé l'EDR. 600 forages ou fouilles ont conduit à plus de 1000 échantillons sur 70 ha et entre 7 à 8000 analyses diverses pour recenser les différents polluants.

L'EDR doit déterminer tous les impacts sur l'air, l'eau, la santé et l'environnement. Elle va fournir des éléments essentiels sur les écoulements de la nappe phréatique et superficielle. Plus de 75 piezomètres ont été installés à l'intérieur et à l'extérieur. Tous ces échantillons sont en train d'être traités. Les écoulements sont sur le point également d'être modélisés.

« Je ne dispose pas encore de synthèse mais je peux d'ores et déjà dire que, dans la moitié nord du site, la pollution azotée est raisonnable en profondeur et l'impact sur le milieu naturel est limité. Nous avons deux poches limitées d'hydrocarbures et de métaux lourds mais aucune pollution avec impact sur le milieu aqueux. Toutefois, nous avons décelé la présence d'arsenic non négligeable par rapport aux chiffres habituels », conclue Jean Muret- Labarthe.

La finalisation de l'EDR, avec le « volet santé », est prévue pour le début 2004. Elle sera ensuite analysée par la DRIRE. L'objectif de dépollution est fixé à la fin du premier trimestre 2004 pour une mise en œuvre des mesures de dépollution programmée pour fin 2004.

DEBAT CLI

Lucienne Réal, Comité quartier Croix de Pierre : « Que veut dire exactement rendre les terrains dans l'état où ils ont été trouvés : affectation industrielle ? »

Jean Muret-Labarthe, AZF : « Cela signifie qu'il n'y aura pas de dépollution d'avant AZF. Il faut que les terrains soient rendus inoffensifs pour les futurs usages. Les terrains seront dépollués en fonction des applications pour lesquelles ils ont été imaginés et pas davantage »

Rose Frayssinet, Les Amis de Terre : « La partie constructible est-elle celle qui est inondable ? »

Jean Muret-Labarthe, AZF : « La partie inondable sera également compatible aux valeurs et aux normes ».

La dépollution du site AZF est à l'ordre du jour d'une réunion SPPPI/ORDIMIP programmée le 17 décembre. Les membres de la CLI sont invités à poser leurs questions au cours de cette rencontre.

Restitution des travaux du « groupe de travail PPI »

En amont du débat sur le PPI, *Rose Frayssinet (Les Amis de la Terre)* propose que la CLI s'appuie sur l'expérience de l'INERIS qui a mis en place d'une cellule d'appui, afin d'intervenir en amont et de préparer les exercices. Alain Barafort lui répond que la cellule

dont il est question vise à apporter un appui technique à l'inspection des installations classées en cas d'accident. Rose Frayssinet explique qu'il y a méprise et qu'elle ne parle pas de la même structure. Alain Barafort s'engage à prendre contact avec l'INERIS et à informer à ce propos la CLI.

Avant que la présentation des travaux du PPI ne démarre, *le collectif « plus jamais ça »* lit une lettre avant de quitter la salle pour protester contre ce qu'ils estiment être un « concentré du dysfonctionnement de cette instance. *Alors qu'une remise en plénière de la production du groupe de travail sur le PPI va s'effectuer, le PPI finalisé est porté à la connaissance de la population dans cinq mairies toulousaines depuis ce matin. Alors que nous n'avons pas commencé à échanger dans un cadre officiel nos points de vue sur les graves questions que sont l'organisation des secours en cas d'accident et l'information préventive des populations, les décisions sont prises par ailleurs, le problème est administrativement réglé ».*

Le collectif s'est déjà prononcé au cours des précédentes réunions sur le projet de PPI qui leur a été présenté. Il estime qu'il comporte de nombreuses carences, notamment en ne prenant pas en compte le retour d'expérience de la population, en s'articulant autour de la seule pratique du confinement et en n'allouant pas les moyens nécessaires pour assurer l'information préventive aux populations. *« Refusant de cautionner une manœuvre supplémentaire de désinformation et de mise en danger de la population, et en accord avec les décisions de nos assemblées générales respectives, nous nous retirons de cette réunion ».*

Danièle Blanchard, COPRAE, ajoute que l'attitude de l'administration en la matière est préjudiciable au travail de la CLI. *« La préfecture prend des décisions qui ne sont pas conformes au travail mené pendant de longs mois ».*

R Mollaret, UD CFDT, tient également à manifester son malaise. « Depuis le 21 septembre 2001, précise-t-il, nous avons travaillé avec les associations et les comités de quartier pour installer un dialogue entre riverains et salariés et pour qu'une activité industrielle chimique puisse se développer sur le site à condition que les risques soient acceptables par les riverains. Le succès de ce projet repose sur une transparence de la part des industriels et des administrations. Il nécessite de plus la consultation et le travail en commun avec les associations. *La préfecture ne pouvait ignorer qu'en organisant la consultation du public avant l'aboutissement des travaux de la CLI cela provoquerait un malaise, annihilant du coup une part du travail effectué pendant plus de deux ans ».*

Roland Marty, représentant la préfecture, explique *« le document mis à disposition du public pendant un mois, n'est qu'un projet et en aucun cas un document achevé et définitif. Il le sera une fois approuvé par un arrêté préfectoral ».*

Rapport d'activité du groupe de travail PPI

Présentation Yves Favard

Chacune des 14 réunions a fait l'objet d'un compte rendu, à disposition de toute personne intéressée. Le groupe de travail était composé de 17 personnes, dont deux représentants de la préfecture, deux membres du Comité Croix de Pierre, trois du Collectif « Plus jamais ça ni ici ni ailleurs », deux membres de l'AVPRI, deux personnes de la direction Isochem, un membre du CHSCT Isochem, un de Raisio, trois de la CFDT, un de la CFTC et un de FO.

Yves Favard, rapporteur, note à cet égard que les associatifs, salariés et industriels ont été particulièrement actifs, les autres collègues se sont distingués par leur absence.

L'objectif du groupe de travail :

- **Recueillir des informations sur l'avancement du PPI**
- **Etre une force de proposition et contribuer à l'élaboration du PPI**
- **Travailler sur la diffusion de l'information aux populations**
- **Réfléchir et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour exporter le travail réalisé à l'échelon régional et national**

La mise en place d'exercices PPI était prévue mais a été remise à une date postérieure à la sortie du PPI.

Le détail de la synthèse de chaque réunion figure dans le document fourni en annexe.**Parmi les points principaux évoqués et débattus :**

- Réflexion sur la Z2
- Besoin d'information de la population à deux niveaux, à chaud et à froid (recensement de ce qui était pratiqué, mise en exergue de l'insuffisance et de l'inadaptation de ces moyens d'informations avec les réalités du terrain ; organisation d'un feed back pour s'assurer de la bonne compréhension par la population ; demande d'aide par des spécialistes de la communication ; audition de José Cambou (à l'origine d'un travail au sein du SPPPI sur le thème de l'information préventive) ; demande de mise à disposition des études de danger et de la prise en compte des transports de matières dangereuses.
- Réflexion sur les périmètres et justification des scénarii ; description des produits et de leurs risques pour la population; demande d'un retour sur expérience du PPI de 1989
- Réflexion sur les modes d'alerte (obtient l'accord de l'utilisation des panneaux à messages variables sur la rocade et en ville)
- Demande dans le cadre de l'avancement du PPI d'une présentation des fiches actions des services, d'un retour sur expérience du SDIS, de la presse, des salariés, d'un opérateur téléphonique sur le fonctionnement du réseau pendant la crise, des services de santé, de la préfecture, de la mairie et de la police
- Réflexion sur les exercices PPI :débat sur exercice partiel ou grandeur nature
- La dernière réunion a été consacrée à l'examen du projet PPI. C'est au cours de cette réunion que l'annonce de la diffusion du PPI aux services officiels a été faite ainsi que celle de la consultation du public.

Yves Favard précise à cet égard que Roland Marty avait alors parlé « d'un PPI techniquement bouclé ».

Dans la synthèse des travaux du groupe PPI un certain nombre de propositions sont faites dont :

- Etablissement d'un plan de circulation respectant la situation particulière de la rocade et du chemin des Etroits, mise en place d'une signalisation adaptée
- Le groupe attend toujours un retour d'expérience de la presse, des opérateurs de téléphonie fixe et mobile, et des CHSCT AZF et Isochem ainsi que de tous les acteurs concernés par les fiches action du PPI
- Demande de cohérence entre la cinétique des accidents et des fiches toxicologiques des produits
- Renforcement des systèmes d'alerte
- Mise en place d'un calendrier d'exercices

- Mise en place d'un réseau de capteurs automatiques de gaz reliés au PC fixe de la préfecture
- Chronogramme calculant les temps d'intervention des différents dispositifs de secours
- Demande de prise en compte du transport des matières dangereuses

Yves Favard précise que cette présentation n'est que la restitution du groupe de travail et non le réceptacle des opinions exprimées. Il est le fruit de 300 à 400 heures de réunions, sans compter le temps passé à la réalisation des comptes rendu et à la préparation des réunions (une centaine d'heures). Le rapporteur du groupe tient à mentionner que tous les points concernant l'élaboration du PPI ont été abordés. Il reste toutefois à traiter l'information des populations, la mise en place des exercices et la diffusion au niveau régional et national des bonnes pratiques pour l'élaboration d'un PPI. Seulement, le groupe de travail reste perplexe entre le travail effectué et le projet PPI qui leur a été présenté et s'interroge sur la suite qui va être donnée à cette somme de réflexions.

DEBAT CLI

Rose Frayssinet, Les Amis de la Terre, s'indigne de la méthode pratiquée par la préfecture. « Tout ce travail et les observations formulées sur le projet PPI n'ont été pris en compte. Il a été mis à disposition avant même que nous ayons présenté notre synthèse. Nous voulons que ces observations soient prises en compte pour pouvoir continuer à travailler ensemble. Si c'est la façon de travailler, nous ne resterons pas à cette commission. Ces travaux vont-ils être exploités ? Je veux une réponse ».

Laurent Michel, directeur DRIRE : « La proposition du directeur de cabinet faite lors de la réunion avec certaines associations, tenue avant la dernière CLI, répondait au souci non pas de clore le dossier mais d'apporter une réponse point par point »

Yves Favard, AVPRI : « J'accepte votre proposition. Vous avez désormais en votre possession un document dans lequel est écrit le fruit de nos réflexions. Cela me paraît naturel qu'il y ait un retour »

Christophe Mirmand, préfecture Midi-Pyrénées, précise à nouveau que le document actuellement présenté au public n'est pas définitif. Il faut considérer que le travail n'est pas achevé. Francis Soutric, le directeur de cabinet de la préfecture, a pris l'engagement de répondre point par point aux observations formulées. Je prends l'engagement que ce document ne soit validé sans qu'il y ait eu une séance plénière consacré à votre travail. Il y a un certain nombre d'éléments qui peuvent être intégrés au PPI et par ailleurs des observations qui ne relèvent pas du PPI mais auxquelles il faut répondre. Ensuite, il faudra prendre en compte le retour de la population. Encore une fois, le document n'est pas figé dans le cadre de l'enquête publique ».

Serge Armaignac(UD FO), ne s'étonne pas de ce que « la préfecture, qui représente le gouvernement français, fasse le minimum et nous, le maximum. Il nous reste à faire pression pour le gouvernement assume ses responsabilités »

Christophe Mirmand, préfecture Midi-Pyrénées, s'inscrit en faux « contre ces propos caricaturaux qui n'apportent rien aux débats actuels ».

Jean Mahenc, président de la CLI : « J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de donner les raisons pour lesquelles j'ai accepté de présider cette instance. J'avais obtenu l'assurance de travailler dans la transparence pour faciliter la concertation. Jusqu'à présent, les choses vont

dans ce sens. Cependant, il y a un point qui m'inquiète, le fait qu'il n'y ait pas d'enquête publique pour ce document. Ce n'est pas un plaidoyer en faveur de l'enquête publique mais une volonté de se rapprocher de la tradition du SPPPI qui avait fait évoluer l'enquête publique. Par rapport au travail institué au SPPPI et que la SNPE avait été la première à exploiter, j'estime que nous sommes en régression avec ce porté à connaissance. Je suis néanmoins satisfait que soit proposée une réunion de la CLI exclusivement consacrée aux observations faites par le groupe de travail. Je comprends les inquiétudes et la crainte que cette réflexion soit négligée. Il faut que cette discussion ait lieu et avec les personnes qui viennent de quitter cette table. Ce serait une terrible maladresse de ne pas l'entreprendre. Il faut faire converger l'ensemble des flux de réflexions. Il faut qu'il y ait ensuite un suivi avec une meilleure osmose entre cette instance et les services de l'Etat. Et cela sera d'autant plus aisé qu'il y aura consensus et concertation, signes d'une confiance installée ». Jean Mahenc propose qu'il ait lieu en janvier.

Christophe Mirmand, préfecture Midi-Pyrénées, pense qu'il serait plus réaliste de le prévoir début février.

Yves Favard, AVPRI, souligne que le PPI est un document capital en cas d'accident et qu'il faut pour cette raison aller assez vite dans son élaboration. « Pour l'instant, nous sommes entre les deux. La loi sur les risques technologiques précise qu'après enquête publique, il y a obligation de restitution de la puissance publique ».

André Savall, président du SPPPI, ajoute que la loi impose, de toute façon, une date butoir. « L'information du public doit être faite avant fin février. Il est inconcevable de la faire sans la présentation du PPI. Ils sont tous les deux intrinsèquement liés ».

Jean Mahenc, président de la CLI, opte pour une discussion sur ce sujet début février. Il souhaite à l'avenir que la CLI travaille davantage dans l'esprit de débat et d'échanges libres du SPPPI, jugeant que ce porté à connaissance est trop réglementaire et restrictif par rapport à l'esprit du SPPPI.

La prochaine réunion est prévue pour le lundi 9 février 2004. Elle sera consacrée à la synthèse des opinions publiques, au retour de la préfecture sur les propositions faites par le groupe de travail PPI ainsi qu'au débat.